

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

131211-n° 12

SEANCE DU : 13 DECEMBRE 2011

Date de la convocation du Conseil : 7 décembre 2011

Le nombre de délégués en exercice est de 65

L'an deux mille onze, le 13 décembre à 19 H 30, le Conseil de la Communauté, légalement convoqué le 7 décembre 2011, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Anne-Marie BESNOUIN, Gérard BURN, Lydia CHEVALIER, Agnès COFFIN, Florence CAIGNARD, Didier DAGUE, Gérard DALLEMAGNE, Maurice DESCAMPS, Cécile ESCOBAR, Christine ERARD, Jacques FEYTE, Christiane FRANCHETTE, Francette GAUDIN, Jean-Philippe GENTA, Maryse GINGUENÉ, Dominique GILLOT, Roland GROS, Philippe HOUILLON, , Elvira JAOUEN, Jean-Paul JEANDON, Michel JUMELET, Hussen KEBE, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Sylvie LEMAITRE, Nathalie LEPETIT, Jean-Michel LEVESQUE, Marie-Joëlle LIEGES, Gilbert MARSAC, André METZGER, Bernard MORIN, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Emmanuel PEZET, Christophe PRAS, Eric PROFFIT-BRULFERT, Alain RICHARD, Jean-Claude RODHAIN, Jean-Marie ROLLET, Bernard ROUSSEL, Andrée SALGUES, Christophe SCAVO, Emmanuel SIOU, Bruno STARY, Sandrine THILIE, Thierry THOMASSIN, Jean-Claude WANNER

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Françoise COURTIN qui a donné pouvoir à Agnès COFFIN

Laurent DUMOND qui a donné pouvoir à Moussa DIARRA

Mohamed Kassim MASTHAN qui a donné pouvoir à Eric NICOLLET

Jean-Pierre PARAY qui a donné pouvoir à Dominique GILLOT

Michel GRANGER qui a donné pouvoir à Gilbert MARSAC

Françoise MARTIN qui a donné pouvoir à André METZGER

Sébastien HOPIN qui a donné pouvoir à Sandrine THILIE

David AIME qui a donné pouvoir à Anne-Marie BESNOUIN

Christian GOURMELEN qui a donné pouvoir à Jean-Michel LEVESQUE

Marc FARGE qui a donné pouvoir à Christiane FRANCHETTE

Armelle LEGRAND-ROBERT qui a donné pouvoir à Emmanuel SIOU

Pierre JANCOU qui a donné pouvoir à Gérard BURN

Cédric LAPERTEAUX qui a donné pouvoir à Andrée SALGUES

Alain RICHARD qui a donné pouvoir à Marie-Joëlle LIEGES

Rose-Marie SAINT-GERMES AKAR qui a donné pouvoir à Bernard ROUSSEL

Denis PIERRE qui a donné pouvoir à Bernard MORIN

Raphaël LANTERI qui a donné pouvoir à Lydia CHEVALIER

ABSENTS EXCUSES : Mehdi HADJAB

SECRETAIRE DE SEANCE : André METZGER

Le Président de la Communauté d'Agglomération certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-Préfecture le : 18/01/2012

Accusé de réception en préfecture : *18/01/2012*
095-249500109-20111213-12-2011-DE
Date de télétransmission : *18/01/2012*
Date de réception préfecture : *18/01/2012*

Dominique LEFEBVRE

REÇU EN PREFECTURE

le 06/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219505005-20240606-D55_2024TER

Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

OBJET : ZAC BOSSUT – MODIFICATION DU DOSSIER DE CREATION

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L300-4, L300-5, L 311-1, R311-1, R311-2, R311-3 et R311-5,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération,

VU le Schéma de COhérence Territorial de Cergy-Pontoise approuvé le 29 mars 2011,

VU le Plan Local d'Urbanisme de Pontoise approuvé le 20 octobre 2011,

VU sa délibération en date du 28 juin 2005 prenant l'initiative de la ZAC Bossut,

VU sa délibération en date du 4 avril 2006 approuvant le dossier de création de la ZAC Bossut,

VU sa délibération en date du 26 avril 2011 fixant les modalités de la concertation publique préalable à la modification du dossier de création de la ZAC,

VU l'avis favorable tacite de l'Autorité environnementale,

VU sa délibération n°11 en date du 13 décembre 2011 tirant le bilan de la concertation publique,

VU le rapport d'Eric PROFFIT-BRULFERT invitant le Conseil à se prononcer sur la modification du dossier de création de la ZAC Bossut,

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) et la Ville de Pontoise souhaitent engager la phase opérationnelle de la ZAC Bossut,

CONSIDERANT que ce projet a été soumis à l'avis du public dans le cadre d'une procédure de concertation,

CONSIDERANT que le bilan de la concertation est favorable,

CONSIDERANT que le périmètre de la ZAC comprend environ 25 ha de terrains entre les avenues F. Mitterrand et Verdun, la chaussée J. César et

131211-n°12

l'A15 et que le secteur à aménager, essentiellement constitué de l'ancienne caserne militaire et du stade, appartient à la CACP et à l'Etat,

CONSIDERANT que le programme global des constructions comprend 220 000 m² SHON maximum dont :

- Environ 83% de logements (soit environ 2 600 logements), dont environ 30% de logements sociaux et/ou spécifiques (ce taux pourra être modulé en fonction des autres programmes de logements prévus sur la commune, conformément aux objectifs adoptés dans le cadre du Programme Local de l'Habitat).
- Environ 12% de bureaux et commerces.
- Environ 5% d'équipements (un groupe scolaire et un équipement petite enfance).

CONSIDERANT que la ZAC sera exonérée de la Taxe Locale d'Equipement (TLE) étant précisé que le coût des équipements sera financé par la vente des terrains à bâtir,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

1/ APPROUVE la modification du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Bossut (dossier annexé),

2/ DIT que la présente délibération fera l'objet des modalités de publicité définies à l'article R. 311-5 du code de l'urbanisme.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Dominique LEFEBVRE